

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland
Micheline Bélec Alain St-Amour
Denise Grenier Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Résolution no : 10638-2017
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 10639-2017
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 mars 2017

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 mars 2017 tels que présentés au montant total de 115 043.99 \$
Chèques fournisseurs : C1700033 @ C1600034, C1700037 @ C1700042 et C1700044 @ C1700047 = 11 852.23 \$
Paiements internet : L1700025 @ L1700038 = 35 916.19 \$
Paiements directs : P1700097 @ P1700125 et P1700128 = 32 720.37 \$
Chèque manuel :
Chèques salaires : D1700112 @ D1700183 = 34 555.20 \$
ET
Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1700026 et ENB1700042 @ ENB1700045 : 1 316.31 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 10640-2017
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

*Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt les états financiers et le rapport du vérificateur de Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc., au 31 décembre 2016, présentés par Anick Millaire, CPA, auditeur CA.*

Adoptée

Résolution no : 10641-2017
APPUI À LA MRC QUANT AU DÉPÔT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE AUX PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

ATTENDU Que les programmes Brancher pour Innover et Québec Branché visent à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

ATTENDU Que la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

ATTENDU Que la MRC d'Antoine-Labelle a confirmé qu'elle entend déposer un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes précités;

ATTENDU Que la MRC doit démontrer clairement que la zone ciblée par son projet n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et que les municipalités de son territoire doivent confirmer avoir pris connaissance des éléments présentés pour justifier l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en convenir;

*EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Brancher pour Innover et Québec Branché.*

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10642-2017
ENTÉRINER L'ACHAT DU PNEUMATIQUE AU SSIRK

ATTENDU Que le pneumatique servant au service incendie, aux travaux publics et à l'urbanisme dans les trois municipalités parties au SSIRK doit être remplacé;

ATTENDU Qu'une soumission à la hauteur de 7 300.00 \$ a été déposée pour le remplacement du pneumatique;

ATTENDU Que le comité incendie SSIRK recommande l'achat du pneumatique neuf;

ATTENDU Que le montage des gyrophares et le filage seront effectués à l'interne;

*EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur incendie à procéder à l'achat du pneumatique et que le montant de la dépense sera réparti aux municipalités parties à l'entente selon les pourcentages prévus à l'entente.*

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 10643-2017

UTILISATION DU SABLE DE LA RÉSERVE MUNICIPALE

- ATTENDU *Que la municipalité doit préparer une réserve de sel et sable pour l'entretien de ses chemins municipaux en saison hivernale;*
- ATTENDU *Que le coût récurrent réparti à l'ensemble des citoyens de la municipalité pour la création de cette réserve est d'environ 45 000 \$ annuellement;*
- ATTENDU *Que certains entrepreneurs en déneigement ainsi que certains citoyens viennent puiser le sable dans la réserve à leurs fins personnels et/ou professionnels;*
- ATTENDU *Qu'une entente a été conclue par le passé, visant à facturer les entrepreneurs pour compenser l'utilisation du sel/sable de la réserve qui s'est avérée impossible à gérer et/ou n'a pas été respectée;*
- POUR CES MOTIFS *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'à compter de l'automne 2017 et pour les années futures, outre pour l'entretien de ses chemins municipaux ainsi que ceux à sa charge, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe interdit formellement à quiconque de puiser dans la réserve municipale.*
- EN CONSÉQUENCE *Pour le contrôle du respect de cette nouvelle directive, les lieux seront sous surveillance par caméras.*

Adoptée

Résolution no : 10644-2017

DEMANDE AU MTMDET – Réduction de vitesse sur la Route 311, à l'entrée du village de Chute-Saint-Philippe

- ATTENDU *Que présentement, la vitesse passe de 90 km/h à 50 km/h et que malgré cela, les véhicules arrivent à une très grande vitesse dans ce secteur;*
- ATTENDU *Que la présente demande est d'ajouter une zone de 70 km/h à partir du 380 chemin des Voyageurs jusqu'à la zone du 50 km/h déjà existante;*
- ATTENDU *Le ravage de chevreuils sur le territoire de Chute-Saint-Philippe;*
- ATTENDU *Que les chevreuils traversent la Route 311 pour se rendre à la rivière, point d'eau pour s'abreuver;*
- ATTENDU *Que le point crucial où nous retrouvons régulièrement des chevreuils morts frappés par les véhicules est situé entre le 380 chemin des Voyageurs et l'entrée du village de Chute-Saint-Philippe;*
- ATTENDU *Qu'à l'hiver 2016-2017, le nombre de collisions causant la mort de chevreuils sur ce tronçon de route a considérablement augmenté;*
- ATTENDU *Que les usagers qui empruntent le vieux pont doivent arrêter à cause de la circulation venant en sens inverse;*
- POUR CES MOTIFS *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande par cette résolution au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de réduire la limite de vitesse permise de 90 km/h à 70 km/h à partir du 380 chemin des Voyageurs jusqu'à la zone de 50 km/h déjà existante afin d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse graduellement et ainsi diminuer les risques d'accident qui pourraient survenir.*

Adoptée

Résolution no : 10645-2017

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Compensation de base aux municipalités

ATTENDU *Que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 257 296 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;*

ATTENDU *Que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;*

ATTENDU *Que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;*

POUR CES MOTIFS *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 159 855 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*

Adoptée

Résolution no : 10646-2017

AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT INCITATIF POUR LE COVOITURAGE

CONSIDÉRANT *Que dans notre région, de plus en plus de personnes optent pour le covoiturage;*

CONSIDÉRANT *Que des personnes ont pris l'habitude de laisser leur véhicule en bordure de la route sur le chemin des Quatre-Fourches, tout près de la Route 117, afin de faire du covoiturage;*

CONSIDÉRANT *Qu'à cet endroit, des terres publiques appartenant au ministère des Ressources naturelles sont contiguës au chemin des Quatre-Fourches et à la Route 117;*

ATTENDU *Que nous devons obtenir les autorisations de ces ministères avant de commencer les travaux d'aménagement;*

ATTENDU *Que cette démarche permettrait aux travailleurs et autres de laisser leur véhicule en toute tranquillité d'esprit lorsqu'ils font du covoiturage et inciterait peut-être plus de gens à adopter cette pratique, diminuant ainsi les émissions de polluants et l'impact sur les écosystèmes;*

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage à fournir la main-d'œuvre et la machinerie pour l'aménagement du stationnement incitatif conditionnel à la participation conjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces et les autorisations requises auprès des ministères concernés;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal appui la demande au ministère des Ressources naturelles (MRN) et au ministère des Transports (MTMDET), la possibilité d'aménager au coin du chemin des Quatre-Fourches et de la Route 117 un stationnement incitatif pour le covoiturage.*

Et que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, par cette résolution d'intention, s'engage à participer aux conditions énumérées ci-haut.

Adoptée

Résolution no : 10647-2017
AUTORISATION DE DÉPENSE – Abat-poussière liquide

ATTENDU *Qu'avant de prendre une décision finale pour l'asphaltage d'une portion du chemin du Lac-des-Cornes, la municipalité désire expérimenter l'épandage d'abat-poussière liquide;*

ATTENDU *Qu'avec des tests concluants, le problème de poussière sur nos chemins en gravier serait réglé;*

ATTENDU *Que cette dépense n'est pas prévue au budget courant, mais les membres du conseil considèrent que l'investissement peut en valoir la peine écologiquement et pour le bien-être des résidents;*

POUR CES MOTIFS *Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur aux travaux publics, l'achat de l'abat-poussière liquide pour un essai tout au long de l'été 2017, sur des tronçons du chemin du Lac-des-Cornes.*

Cette dépense sera appliquée au poste budgétaire 02-320-60-620-00.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 10648-2017
ENGAGEMENT AU PROJET « SANTÉ VOUS BIEN! » PRÉSENTÉ PAR LE REGROUPEMENT DE PARTENAIRES ANTOINE-LABELLE EN FORME ET EN SANTÉ

CONSIDÉRANT *Que, par une lettre datée du 3 avril 2017, le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé présente le projet « Santé vous bien! »;*

CONSIDÉRANT *Que ce projet est divisé en deux (2) volets :*

Le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;

Dans le cadre du projet « La route à croquer » de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivi de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin notamment de créer des îlots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous;

CONSIDÉRANT *Qu'un engagement de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à participer au projet « Santé vous bien! » est demandé par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé;*

CONSIDÉRANT *Que cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et, pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents :
Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe appuie le projet « Santé vous bien! » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.*

Que, dans le cadre du volet 1 du projet, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés ci-dessus.

Que, dans le cadre du volet 2 du projet, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

Adoptée

Résolution no : 10649-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour »

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour », qui se tiendra à St-Sauveur le 30 mai. De payer les frais d'inscription au coût de 289.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour le déplacement

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 10650-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 000.00 \$ à l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10651-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à la Maison de la Famille

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 9 000.00 \$ à la Maison de la Famille pour les activités du camp de jour, saison estivale 2017.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10652-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – Sortie scolaire – Voyage Salon du livre

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser une subvention au montant de 200.00 \$ à l'École aux Quatre-Vents pour aider à défrayer le transport pour l'activité au Salon du livre à Notre-Dame-du-Laus.

Ce montant sera imputé au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 10653-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'une machine à colasse

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur aux travaux publics, une dépense pour l'achat d'une machine à colasse.

Un montant de 6 800.00 \$ est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-040-50-726.

Adoptée

Résolution no : 10654-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'un chargeur, fourche, godet et nacelle pour tracteur MF

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur aux travaux publics, une dépense pour l'achat d'un chargeur, fourche, godet et nacelle pour tracteur MF.

Un montant de 10 000 \$ est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-040-50-727.

Adoptée

Résolution no : 10655-2017

APPEL D'OFFRES – Acquisition d'un camion 10 roues et son équipement

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur aux travaux publics, à procéder à l'appel d'offres sur SEAO pour l'acquisition d'un camion 10 roues et son équipement.

Adoptée

Résolution no : 10656-2017

AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Madame Myriam Joannette, chargée de projets à la municipalité de Chute-Saint-Philippe, à déposer toute demande d'aide financière au cours de l'année 2017 auprès des programmes établis par les différents ministères du Gouvernement du Québec, et ce, pour les projets suivants :

- Acquisition de mobilier urbain pour le parc intergénérationnel, les sentiers nature et le bureau municipal;*
- Acquisition de modules de jeux d'eau pour le parc intergénérationnel;*
- Acquisition et installation d'un remonte-chaise-mécanique pour la salle communautaire;*
- Construction et acquisition d'infrastructures sportives et de loisirs.*

Adoptée

Résolution no : 10657-2017

AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Madame Myriam Joannette, chargée de projets à la municipalité de Chute-Saint-Philippe, à déposer toute demande d'aide financière au cours de l'année 2017 auprès des programmes établis par les différents ministères du Gouvernement du Canada, et ce, pour les projets suivants :

- Acquisition de mobilier urbain pour le parc intergénérationnel, les sentiers nature et le bureau municipal;*
- Acquisition de modules de jeux d'eau pour le parc intergénérationnel;*
- Acquisition et installation d'un remonte-chaise-mécanique pour la salle communautaire;*
- Construction et acquisition d'infrastructures sportives et de loisirs.*

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

Résolution no : 10658-2017

AVIS DE MOTION – Règlement remplaçant le règlement 200 concernant la circulation et le stationnement

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Églantine Leclerc Vénuti à l'effet que sera présenté lors d'une session ultérieure, le règlement concernant la circulation et le stationnement, remplaçant le 200, pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa de l'article 445 du Code municipal.

PROJET DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 27

Fin : 19 h 36

Personnes présentes : 8

Résolution no : 10659-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 10 avril 2017 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10660-2017

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 19 h 37

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

+ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 10 avril 2017 par la résolution # 10659-2017.